Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20190205-2019-02-05-PV-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 Février 2019 à 20h00

Date de convocation : 28 janvier 2019

Nombre de conseillers élus: **11**
Nombre de conseillers en fonction: **10**
Nombre de conseillers présents: **09**

Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire

PRESENTS : BARMES Gabrielle (arrivée au point 3), FROMMER Olivier, JEHL Sandrine, HAUMESSER Rémy, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie.

ABSENTS :

ABSENTS Excusés : ZUMSTEEG Jean-Denis

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2018 et désignation d'un secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Michel ROHR désigné unanimement.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

2. Convention CEP – Conseil en Energie Partagée

Suite à la visite de Monsieur CHOLLEY début décembre, la commune a été destinataire d'une convention avec la CCRM pour permettre de concrétiser ce projet.

La convention permet à la commune d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagée de la Communauté de Communes sans contrepartie financière pour une durée de 30 mois à compter de la date de signature.

Cette dernière permettra de pouvoir bénéficier d'actions de « diagnostic », de « projet » en matière d'économie d'énergie des bâtiments communaux en vue de mieux maîtriser les dépenses énergétiques.

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la convention d'adhésion au CEP de la CCRM
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le document.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20190205-2019-02-05-PV-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

3. Terrain Artisanal

Madame Le Maire quitte la salle.

L'Adjoint rappelle les délibérations des 24/09/2018 et 17/12/2018, qui avaient validé la création du terrain, la prise en charge des frais de viabilisation, l'accès au terrain par la rue des Lilas, et le prix de vente à 1500€ HT de l'are.

Il indique que toutes les parties sont en accord, le preneur souhaite toutefois pouvoir conserver un accès de 8 mètres à la rue des Lilas. La commune peut désormais procéder à l'arpentage du terrain pour en obtenir la surface réelle.

Une fois l'arpentage réalisé, le compromis de vente pourra faire l'objet d'une transaction auprès d'un notaire, pour permettre au demandeur de pouvoir procéder au dépôt d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** la réalisation de l'arpentage du terrain artisanal,
- **VALIDE** le recours à un notaire pour établir le compromis de vente, frais à la charge de l'acquéreur
- **CHARGE** l'adjoint de signer les documents relatifs à cette opération

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

4. Presbytère

Le décompte total de l'opération n'est pas encore possible car il reste des DGD à réceptionner, vu que toutes les entreprises n'ont pas rendu leur DOE au contrôleur technique.

Il subsiste quelques petits soucis techniques, gâche électrique, fissure, etc…

A priori, entre les avenants positifs et négatifs, il ne devrait pas y avoir une grande différence entre le montant final et le montant estimé de départ, à l'exception des dépenses ajoutées (cuisines, placard, enrobés).

5. Divers & Informations

Cahier citoyen : La commune met à disposition des administrés, un cahier citoyen destiné à recueillir les remarques des citoyens dans le cadre du grand débat. Ce dernier est à disposition jusqu'au 22 février prochain. Il sera ensuite transmis à Paris.

Commission de contrôle des listes électorales : Nous venons de recevoir l'arrêté de nomination des membres de la part de la Préfecture. La commission sera composée de Nathalie SCHMITT, SIMLER Nicole et RAMBACH Théo.

Centre de Gestion : En matière de régime indemnitaire, la règlementation prévoit que le RIFSSEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise) remplace l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) qui est actuellement en place pour les agents de la collectivité. Ce dossier assez complexe nécessite l'appui du Centre de Gestion pour l'assistance de la commune pour sa mise en place. A cet effet, la commune signera une convention avec le CDG pour un coût de 1 000 € pour l'ensemble des travaux et l'assistance.

SMICTOM : Des changements interviendront dès l'automne dans la collecte et le tri des bacs gris. L'objectif est de supprimer les biodéchets (déchets verts, restes de table, os, arêtes,

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20190205-2019-02-05-PV-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

etc…) du bac gris pour pouvoir les valoriser et ainsi réduire le nombre de collectes de celui-ci. Pour se faire, chaque foyer sera destinataire d'un petit seau et des sacs en papier kraft et pourra déposer ses biodéchets dans des conteneurs situés sur la commune. Pour Schwobsheim 1 à 2 points d'apport seront nécessaires.

Rubans du patrimoine : La Commune a déposé un dossier au titre des Rubans du Patrimoine suite à la réhabilitation du presbytère. Ce concours a vocation à faire connaître les réalisations qui favorisent la conservation du patrimoine bâti. Une enveloppe de 15 000 € est à répartir entre les lauréats nationaux.

Préparation du budget : En vue de l'élaboration du prochain budget, il est demandé à chaque Conseiller de réfléchir aux potentiels travaux et investissements à prévoir. La révision des ordinateurs de l'école, l'aménagement devant la salle des fêtes / presbytère, l'aménagement de rangements dans l'ancien local pompier sont les pistes proposées.

Rue Principale : L'Adjoint indique qu'une réunion entre les propriétaires des 4 nouvelles maisons, la CCRM représentée par M. Carabin, et la Commune, se déroulera début mars en vue de déterminer l'aménagement des trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 h 30 mn

A Schwobsheim, le 7 février 2019

Le Maire,

Denise KEMPF

MAIRIE DE SCHWOBSHEIM
BAS-RHIN